



SOMMAIRE

Edito	1
Le diagnostic en résumé	2-5
Une stratégie bien articulée	6-7
Les 69 actions au cœur du PCAET	8-11
Evaluation de l'environnement	12



L'édito du Président



Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du SCoT des Vosges Centrales

Le Schéma de Cohérence Territoriale accorde une place centrale à l'Énergie et au Climat, avec l'objectif d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Le Plan Climat permet de mettre en œuvre cet objectif.

En 2009, le Syndicat avait déjà initié un premier Plan Climat à l'échelle des Vosges Centrales. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération d'Épinal et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire lui ont tout naturellement transféré en 2019 la compétence d'élaboration du nouveau Plan Climat Air Énergie, après que cette procédure soit devenue obligatoire au niveau intercommunal.

De nombreuses études préalables réalisées dans le cadre de la révision du SCoT ont permis d'anticiper la réflexion des élus et ont conduit à un arrêt de ce nouveau Plan Climat en début d'année 2020, après un intense travail de concertation avec les partenaires et une enquête auprès du Grand Public. Chaque Conseil Communautaire a pu voter le Plan, comprenant notamment une stratégie commune et un programme d'actions, spécifiques à chaque EPCI. Ce document a également été soumis aux services de l'État et à la Région. Désormais la dernière étape est la consultation publique en ligne durant cette fin d'année afin de recueillir les derniers avis.

Je vous souhaite bonne lecture de ce numéro destinée à inciter à la lecture du Plan Climat Air Énergie.

Michel Heinrich,
Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est une stratégie sur six ans assortie d'un programme d'actions sur un territoire qui recouvre plusieurs thématiques : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

La mise en place d'un PCAET concerne l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants à l'échéance de l'année 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Il se compose d'un diagnostic initial, des objectifs stratégiques et opérationnels, du programme des actions à réaliser et du dispositif de suivi et d'évaluation.

DIAGNOSTIC : UN BON PROFIL ÉNERGÉTIQUE !

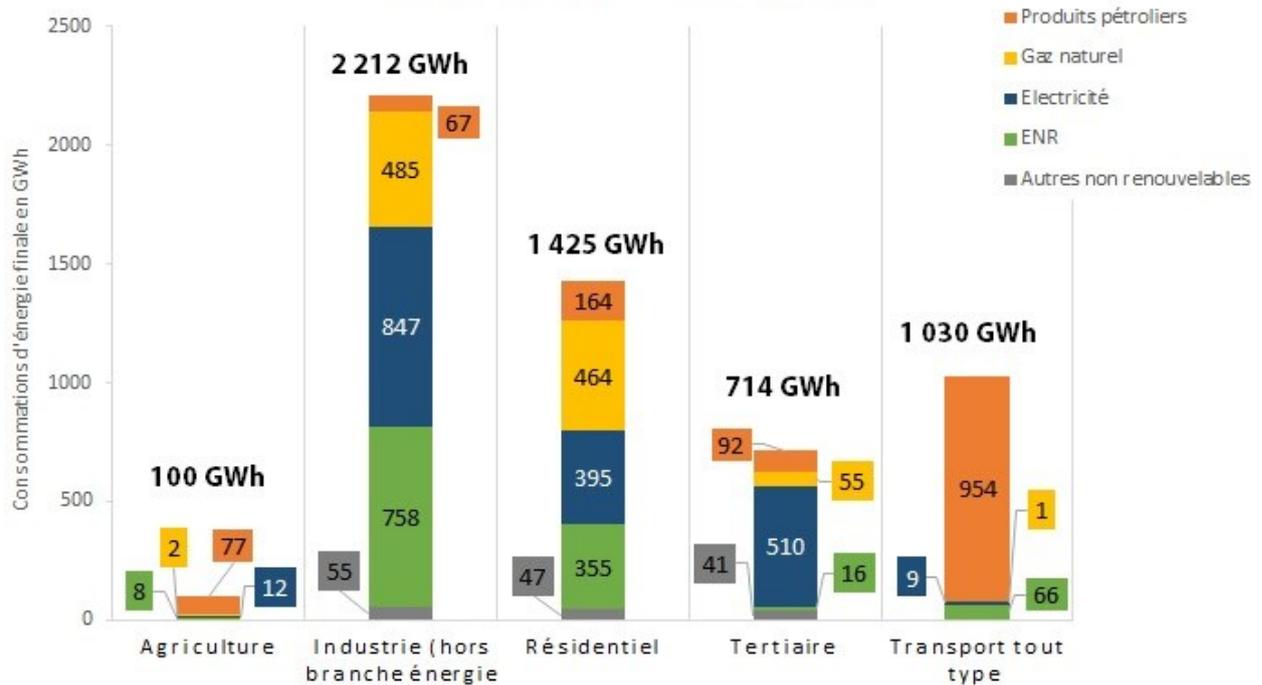
Le travail de diagnostic territorial consiste à identifier la consommation énergétique, le potentiel de production d'énergies renouvelables, les sources d'émissions de gaz à effet de serre et les impacts prévisibles du changement climatique pour mettre en place les fondations du PCAET. Il sert de base pour déterminer les objectifs à la fois ambitieux et atteignables sur les courts, moyens et longs termes.



L'INDUSTRIE, 1^{ÈRE} CONSOMMATRICE D'ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale du SCoT par secteur et par produit énergétique

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2018



La consommation totale du territoire est estimée à 5 480 GWh d'énergie finale par an, soit 42 MWh par habitant. Dans le bilan, les deux principaux secteurs d'activités consommateurs d'énergie sont l'industrie et le résidentiel, représentant respectivement 40 % et 26 % de la consommation totale. Suivi par les secteurs : transport (19 %), tertiaire (13 %) et agricole (2 %).

LE SAVIEZ-VOUS ?

La consommation moyenne d'électricité d'un Français est d'environ 7 000 kWh par an.
1 GWh = 1 000 000 kWh

L'électricité et les ressources fossiles (gaz naturel et produits pétroliers, comprenant les carburants et le fioul domestique) représentent les trois quarts de la facture énergétique territoriale.

La consommation d'énergie renouvelables s'élève à 22 %.

L'industrie absorbe 73 % de la consommation électrique et 38 % de la consommation de gaz : elle est un secteur clé pour la maîtrise des investissements en réseaux et leur gestion patrimoniale sur le territoire.

FORTE DÉPENDANCE DES MÉNAGES AUX ÉNERGIES FOSSILES ET À L'ÉLECTRICITÉ

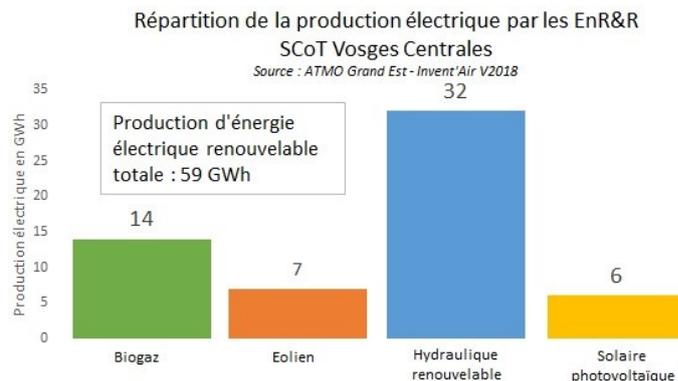
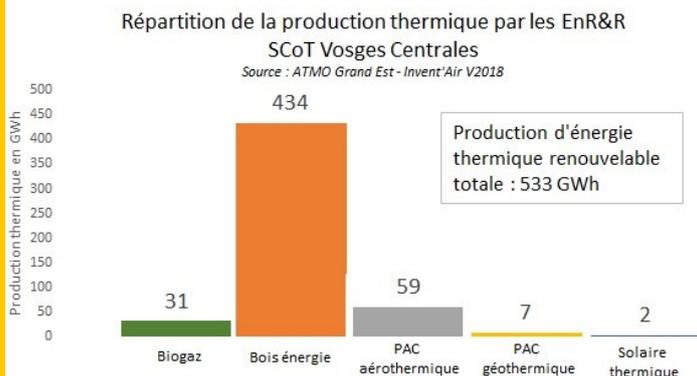
La facture moyenne des ménages des Vosges Centrales atteint 4 335 € ce qui est 27 % supérieur à la moyenne nationale (3 403 €). Elle se répartit entre l'habitat (60 % contre 53 % au niveau national) et les transports (40 % contre 46 % au niveau national).



Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

Un ménage est en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10 % de ses revenus aux dépenses d'énergie dans son logement.

UNE PRODUCTION LOCALE D'ENR À 90% THERMIQUE



La production de chaleur est largement liée à la filière bois énergie (80 %). Les deux EPCI affichent les mêmes proportions de répartition des filières thermiques renouvelables, dans l'ordre croissant : bois énergie, pompes à chaleur aérothermiques, biogaz, pompes à chaleur géothermiques et solaire thermique.

UN FORT POTENTIEL EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'analyse du niveau de consommation énergétique du territoire et de son potentiel en énergies renouvelables laisse penser qu'une autonomie énergétique en 2050 est techniquement atteignable sous réserve de mener une politique de sobriété et d'efficacité énergétique et de se doter des moyens humains et financiers suffisants pour développer les énergies renouvelables.



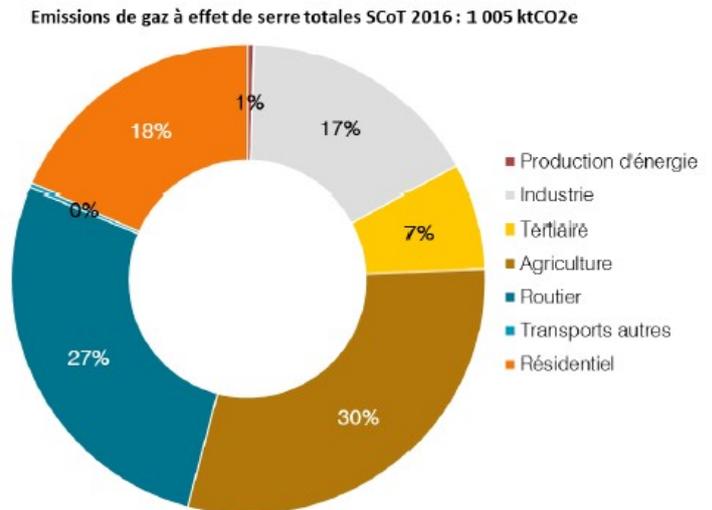
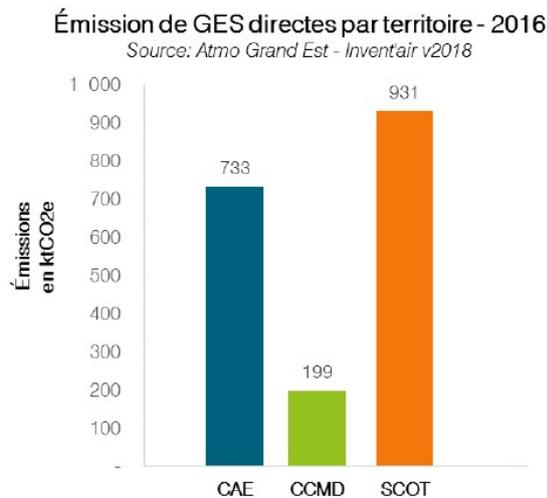
Filières thermiques	Gisement	Cible
Bois énergie	Modéré	Forêts privées et bordures de cours d'eau, de voiries et de champs
Géothermie	Fort	Habitat individuel et collectif et tertiaire sur l'ensemble du territoire
Méthanisation	Fort	Exploitations agricoles du sud et sud-ouest, de la vallée de la Moselle et des environs de Charmes
Solaire thermique	Faible	Habitat individuel et collectif et tertiaire sur l'ensemble du territoire
Chaleur fatale	Fort	Sites industriels du Sillon Mosellan



Filières électriques	Gisement	Cible
Eolien	Fort	Surfaces agricoles utiles à l'ouest du territoire
Hydroélectricité	Modéré	Anciens barrages du fleuve de la Moselle et du cours d'eau Le Bagnerot
Solaire photovoltaïque	Fort	Toitures logement et tertiaire sur l'ensemble du territoire

UN DIAGNOSTIC POUR UNE CONNAISSANCE FINE

DES ÉMISSIONS DE GES EN CONSTANTE DIMINUTION DEPUIS 2005



L'ensemble du territoire du SCOT a émis, en 2016, 931 kt/an d'émissions directes de GES, en ajoutant les émissions indirectes liées à l'usage de l'électricité, ce chiffre atteint 1 005 kilotonnes.

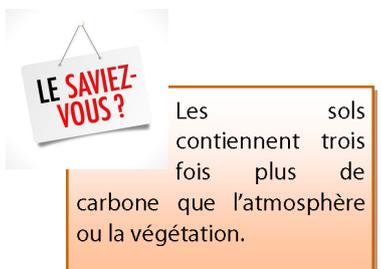
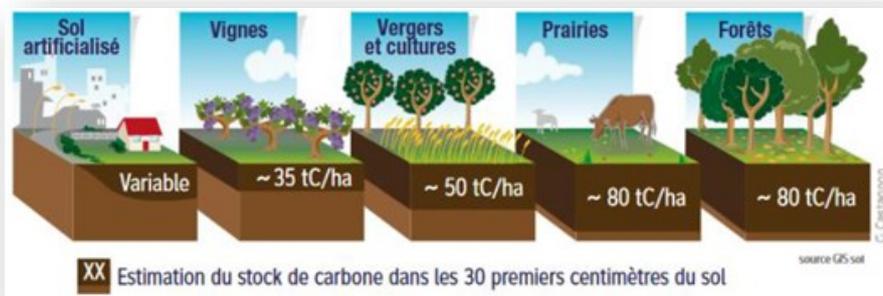
Les secteurs agricole et transport (routier) sont les deux premiers émetteurs de GES respectivement 30% et 27 % des émissions totales.

La provenance des émissions pour le secteur agricole est liée principalement à la fermentation avec les émissions de méthane et l'application d'engrais sur les cultures.

Les émissions du secteur routier s'expliquent par la combustion de carburant des voitures particulières pour 47 %, des poids lourds pour 28 % et des véhicules utilitaires légers pour 20 %.

SÉQUESTRATION DU CARBONE : UNE NOUVELLE NOTION À PRENDRE EN COMPTE

La séquestration du carbone, processus naturel, correspond à la fois au captage et au stockage du dioxyde de carbone CO₂ dans les écosystèmes (sols, biomasse) ce qui contribue à l'atténuation de l'effet de serre en empêchant au CO₂ de se libérer dans l'atmosphère.



Actuellement, les forêts représentent un puits de carbone considérable. Sachant qu'elles représentent une part de 44 % de l'occupation du sol sur le territoire. Le stock de carbone réalisé par celles-ci est estimé à 63 % du total du stock sur le territoire.

L'enjeu est de taille pour augmenter la séquestration du carbone sur le territoire des Vosges Centrales. Ainsi, plusieurs actions sont à envisager telles que :

- **Préserver et développer les sols riches en carbone** en évitant l'imperméabilisation des sols tout en luttant contre l'étalement urbain et en préservant les milieux forestiers (reboisement et accroissement) et naturels qui stockent le plus de carbone ;
- **Enrichir les sols agricoles** en favorisant des pratiques agricoles et sylvicoles favorables à cette séquestration du carbone (pratique de couverture végétale des sols et utilisation de compost et du fumier) ;
- **Préserver et développer la présence de la végétation dans les espaces urbains ;**
- **Limitier l'artificialisation des sols** qui répond à l'objectif du plan national biodiversité en atteignant le « **zéro artificialisation nette** ».

DE L'EXISTANT DU TERRITOIRE

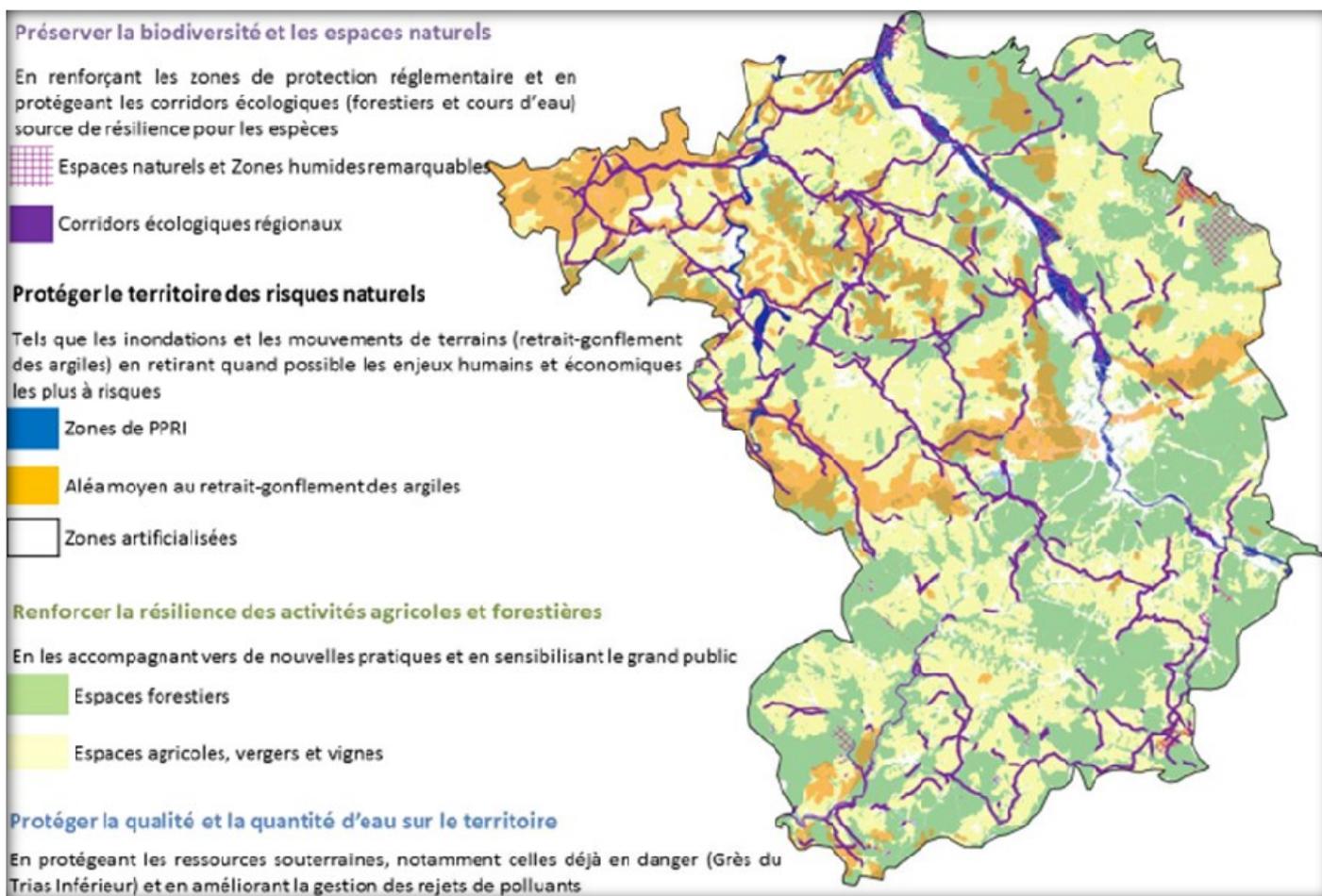
UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les concentrations en particules fines sont plus élevées en hiver et au printemps. Ces périodes coïncident en effet à des rejets liés au chauffage plus important, à la reprise des activités agricoles et à des conditions météorologiques. Toutefois, elles restent dans la moyenne nationale (fixé à 30 µg/m³). De même, la concentration en oxydes d'azote (18 µg/m³) reste inférieure au seuil réglementaire (40 µg/m³). Par contre, la concentration de l'ozone, polluant qui n'est pas rejeté directement dans l'air, a dépassé le seuil de la réglementation une fois en 2017.

En 2018, la qualité de l'air est globalement bonne sur l'ensemble du territoire du SCoT, 67 % des journées soit 244 jours présentent une bonne qualité de l'air. En 2018, un seul jour a affiché une qualité de l'air mauvaise sur le périmètre.

L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

La carte de synthèse ci-dessous permet de visualiser les thématiques et les enjeux de vulnérabilité au changement climatique et d'adaptation du territoire du SCoT des Vosges Centrales.



LES ENJEUX À COURT TERME DU TERRITOIRE DES VOSGES CENTRALES

- ◆ Poursuivre les efforts de **maîtrise de l'énergie dans le bâtiment** avec la **lutte contre la précarité énergétique** ;
- ◆ Poursuivre les efforts de **diversification des moyens de déplacements** sur le territoire ;
- ◆ **Pérenniser la filière-bois**, notamment du chauffage au fioul et de l'électricité, en conjuguant cet effort avec la lutte contre la précarité énergétique ;
- ◆ **Développer la production locale d'électricité**, en « changeant d'échelle », pour franchir un palier vers l'autonomie énergétique territoriale ;
- ◆ **Rapprocher la production et la consommation d'énergie**
- ◆ Adopter une stratégie territoriale **d'adaptation au changement climatique**.

DÉCLINAISON D'UNE STRATÉGIE AUTOUR

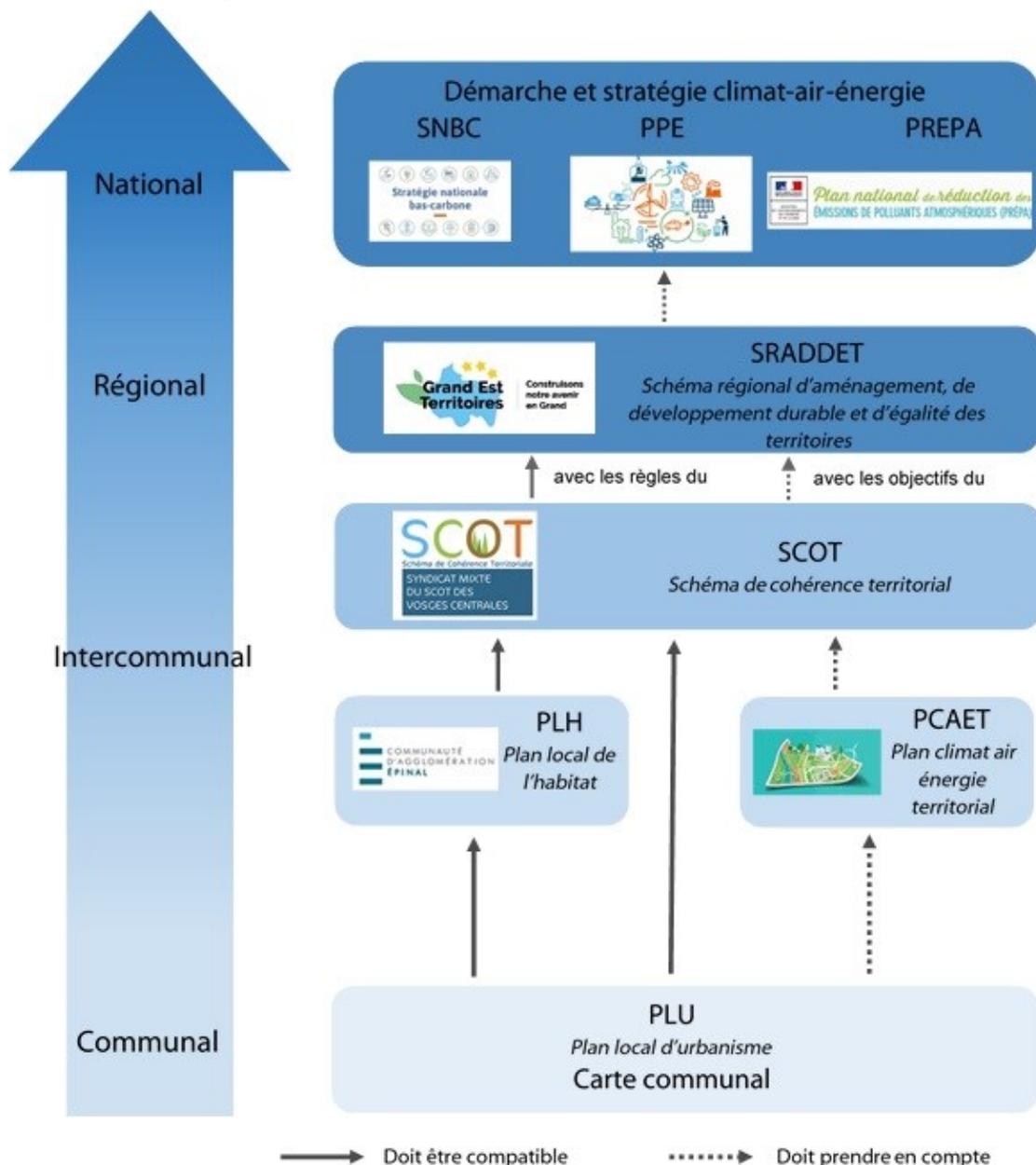
AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE À L'HORIZON 2050 : L'AMBITION DU TERRITOIRE

Le territoire des Vosges Centrales a pour ambition de viser l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, soit un « Territoire à Energie Positive (TEPOS) » tel que le définit la loi par « **un territoire recherchant l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux** ». Lorsque la balance, entre la production et la consommation, est équilibrée, l'autonomie énergétique atteint les 100 %.

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une **vision partagée** de ce que sera le territoire à moyen et long terme. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la stratégie nationale bas carbone fixent des objectifs au niveau national en termes de consommations d'énergie et d'émissions de GES. Les objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET vont permettre de justifier la cohérence de l'action locale par rapport aux objectifs nationaux et régionaux.

UNE COHÉRENCE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme réglementaires comme le montre le schéma ci-dessous :



DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET DE LA DEMARCHE TEPOS

OBJECTIFS DE BAISSSE DES CONSOMMATIONS

	Objectifs du SRADDET				Objectifs de PCAET		
	Baisse de consommation énergétique finale	Baisse de consommation d'énergie fossile	Couverture de la consommation par les ENR	Baisse des émissions de GES	Baisse de consommation énergétique finale	Couverture de la consommation par les ENR	Baisse des émissions de GES
2050	55%	90%	100%	77%	54%	100%	
2030	29%	48%	41%	54%	35%	46%	
Année de référence	2012	2012		1990	2012		

LES GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE DU PCAET

Ainsi, la stratégie du PCAET des Vosges Centrales s'est organisée autour de **cinq axes majeurs**, constituant la feuille de route du plan, et d'un **sixième axe propre à l'adaptation qui s'intègre de façon transversale** à cette feuille de route.

Axes	Sous-axes
Axe 1 Structuration des collectivités à la hauteur du changement climatique	Stratégie globale
	Gouvernance et financement
	Communication et concertation
Axe 2 Engagement de l'ensemble du territoire	Mobilisation de la société civile
	Coopération avec le monde de l'éducation et de la formation
	Coopération avec le service public
Axe 3 Un urbanisme et des bâtiments durables	Coopération avec les acteurs du monde économique
	Inventer un urbanisme durable pour notre territoire
	Gestion globale du patrimoine bâti des collectivités
Axe 4 Une gestion vertueuse des flux du territoire (eau, énergie, déchets)	Favoriser un air de qualité
	Accélérer la rénovation énergétique du parc résidentiels existant
	Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération
	Faire grandir les réseaux de chaleur existants et évaluer les nouvelles opportunités
Axe 5 Une mobilité respectueuse de l'environnement et accessible à tous	Valoriser les déchets et économiser l'eau
	Optimiser les réseaux existants pour un mix énergétique soutenable et intelligent
	Consolidation et structuration des transports en commun
Axe 6 Un territoire résilient face au changement climatique	Développement des modes actifs et des mobilités dé-carbonés
	Mise en valeur et communication des services de mobilité

UNE PALETTE DE 69 ACTIONS AU CŒUR DU PCAET

Le programme d'actions permet de répondre aux ambitions stratégiques et constitue la feuille de route du PCAET du territoire.

Il est également le fruit d'une co-construction avec une multitude d'acteurs du territoire (élus, services techniques des collectivités, partenaires institutionnels, économiques et associatifs). Le déploiement de ce programme est prévu pour la période 2021-2026.

La feuille de route du PCAET du SCoT des Vosges Centrales s'articule autour de cinq axes stratégiques qui découlent des objectifs visés aux horizons 2030 et 2050.

Le temps d'évaluation à mi-parcours, c'est-à-dire en 2023, pourra aboutir à l'identification de nouvelles actions pour les trois années restantes.

AXE 1 : STRUCTURATION DES COLLECTIVITÉS À LA HAUTEUR DU DÉFI CLIMATIQUE

Cet axe d'actions « internes » comporte 8 actions (dont la moitié sont déjà en cours de réalisation). Il concerne l'organisation des collectivités (EPCI et communes) pour la bonne mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions adoptés dans le PCAET. Cet axe vise à coordonner les démarches entre les deux EPCI, étendre le portage politique de cette démarche en mobilisant les moyens humains et financiers tout en intégrant un plan de communication pour répondre à l'objectif d'autonomie énergétique territoriale.

Sous-axe	Les actions de l'axe 1
Stratégie globale	Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le Plan Climat-Air-Energie Territorial, en synergie avec l'ensemble des politiques territoriales
Gouvernance et Financement	Présenter l' avancement des actions concernées par le Plan Climat Définir lors de chaque commission Définir une nouvelle structuration des moyens humains liés à l'énergie (CAE : lancement d'une AMO, appropriation de la nouvelle organisation par les élus, amélioration continue du fonctionnement des équipes, ... ; CCMD : Candidature à l'appel à projet CIT'ERGIE, engagement de la collectivité dans la labellisation CIT'ERGIE, ...) Permettre une meilleure lecture des dépenses et recettes liées à l'énergie par la mise en place d'une comptabilité analytique (mise en place d'un suivi analytique des recettes et des dépenses, vision sur le bilan économique aux enjeux climat air énergie, ...)
Communication et concertation	Structurer la stratégie de communication dédiée à l'objectif d'autonomie énergétique territoriale (état des lieux et analyse de l'existant, proposition et mise en œuvre de la stratégie de communication, ...) Mettre en place et animer des actions de sensibilisation, d'acculturation et de formation (sensibilisation des élus, DGS, services techniques et administratifs des communes, partenaires aux thématiques en lien avec la transition énergétique [collation de la transition énergétique, cycle de conférence TEPCV du SCoT], bilans des actions, ...) Animer le "réseau Energie Vosges Centrales" et l'ouvrir à d'autres réseaux (organisation de visites de terrain et de réunions d'échanges informel sur les projets en cours)

AXE 2 : ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'axe II comporte 22 fiches actions qui sont dédiées à la coopération avec les acteurs, permettant de faire vivre le PCAET en tant que « projet de territoire ». Sensibiliser, accompagner et soutenir sont les mots-clés de cet axe. Au sein du programme, des actions nécessitent des partenariats et un copartage. Les objectifs principaux sont de mobiliser la société civile en coopérant avec le milieu de l'éducation, de la formation et des services publics et également avec les acteurs économique.

Sous-axe	Les actions de l'axe 2
Mobilisation de la société civile	<p>Accompagner les bons gestes au quotidien (soutien aux actions d'animation de l'ALEC et proposition de nouvelles animations lors des deux salons spinaliens) Sensibiliser les citoyens et les inciter au changement de comportement et également à la prise en compte d'une bonne qualité de l'air intérieur (accompagnement des habitants lors des démarches de rénovation de l'habitat pour concilier économie d'énergie et renouvellement d'air, ...)</p> <p>Mettre en réseau et en synergie tous les acteurs citoyens de la transition au niveau local Accompagner la reconversion et l'insertion professionnelle par la création d'activités liées à la transition écologique (expérimentation de l'association Territoire zéro chômage longue durée 88 (TZCLD88) par la création d'emplois et d'insertion sociale à partir du concept de « revenu de transition écologique », ...)</p>
Coopération avec le monde de l'éducation et de la formation	<p>Faire des opérations exemplaires de rénovation ou de construction de bâtiment des chantiers-école pour les artisans, les élus et les maîtres d'œuvre (faire monter en compétences les acteurs du bâtiment pour garantir un niveau de performance des opérations) Renforcer le lien entre collectivités et établissements professionnels (mise en place d'outils de sensibilisation, animations en milieu professionnel, ...) Multiplier les actions auprès des scolaires/jeunes afin de les sensibiliser au changement climatique et à la qualité de l'air (poursuite du Défi écoles à énergie positive en écoles élémentaires, diffusion des bonnes pratiques dans les familles, ...)</p>
Coopération avec le service public	<p>Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en période de canicule (soutien du réseau Mona Lisa pour un repérage actif des personnes sensibles, sensibilisation sur la conduite à tenir en cas de canicule, proposition de solutions, ...)</p>
Coopération avec les acteurs du monde économique	<p>Participer à la structuration des filières agricoles en vue de développer des circuits courts et rapprocher les agriculteurs des consommateurs Maintenir et restaurer les zones humides et préserver les prairies permanentes sur les lits majeurs (suivi des zones humides, mise en place d'une communication autour des zones humides et des prairies permanentes, ...) Accompagner l'adaptation des pratiques culturelles pour réduire la dépendance à l'eau (sensibilisation des agriculteurs au changement climatique et aux différentes pratiques, diffusion des savoirs et techniques permettant d'améliorer la résilience de l'agriculture au manque d'eau au sein des lycées agricoles, ...) Favoriser le développement de l'agroforesterie et la plantation de haies pour préserver la ressource en eau (sensibilisation générale à l'agroforesterie et ses bienfaits, passage à l'action pour démultiplier l'agroforesterie sur le territoire, ...) Mettre en œuvre la charte forestière de territoire et mieux valoriser la filière hêtre (mise en œuvre de 7 actions de la charte forestière du territoire, ...) Accompagner le développement de la filière des isolants biosourcés (maintien de l'aide financière aux particuliers, communication sur le dispositif, ...) Mobiliser la ressource bois-énergie en secteurs complexes Développer l'information et le dialogue sur la forêt et ses multiples usagers (définition d'un lieu de sensibilisation du grand public, mise en place un espace de concertation et un réseau d'acteur de la forêt, ...) Créer des « îlots d'avenir » en forêt pour renforcer le rôle de l'arbre face au changement climatique (campagne de communication autour du rôle de l'arbre, identification des zones prioritaires, ...) Lutter contre les « îlots de chaleur » en zone urbaine et valoriser la végétalisation en matière d'urbanisme Développer le tourisme durable (recensement des points sensibles, développement de zones ombragées, ...) Engager un plan biodiversité à l'échelle territoriale Soutenir, sécuriser et faire connaître le développement du financement participatif Promouvoir l'écologie industrielle territoriale (élaboration de documents de sensibilisation à l'EIT, accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre de synergie de mutualisation ou de substitution dans les zones d'activités, ...)</p>

UN PROGRAMME D' ACTIONS COMPLET QUI RÉPOND

AXE 3 : UN URBANISME ET DES BÂTIMENTS DURABLES

Ce axe comporte 15 actions liées à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du bâti. Il vise le développement d'un urbanisme et d'un habitat durable via la planification urbaine, la rénovation énergétique du parc existant et la gestion raisonnée du patrimoine bâti des collectivités. Ces actions concernent plus particulièrement le Syndicat du SCoT dans ces missions d'accompagnement des EPCI et des communes pour faciliter l'articulation de la planification urbaine et la planification énergétique.

Sous-axe	Les actions de l'axe 3
Inventer un urbanisme durable pour notre territoire	<p>Mettre en place une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner les collectivités locales dans une planification et une programmation énergétiques articulées avec la planification urbaine (inciter les acteurs publics et privés à mieux intégrer les préoccupations de maîtrise de l'énergie, ...)</p> <p>Développer l'usage des biomatériaux et de la construction bois dans les opérations d'aménagement en lien avec la stratégie bois du territoire (formations des entreprises du BTP et des artisans, promotion et communication sur les usages du bois dans la construction, ...)</p> <p>Accompagner le renouvellement urbain (démarche BIMBY-BUNTI)</p> <p>Lutter contre le bâti vacant et dégradé de centre bourg (connaissance des outils juridiques déployés par l'Etat, accompagnement des communes pilotes, ...)</p>
Gestion globale du patrimoine bâti des collectivités	<p>Réaliser des diagnostics complets sur le profil thermique des bâtiments et des équipements publics (identification des bâtiments prioritaires pour la réalisation d'audits énergétiques, lancement d'un marché public, ...)</p> <p>Mettre en place un système d'instrumentation des consommations énergétiques sur les bâtiments et équipements prioritaires (développement d'un système d'instrumentation des bâtiments publics pour suivre les consommations énergétiques, le confort et la santé des usagers, ...)</p> <p>Réaliser et assurer le portage politique d'un programme d'investissement pluriannuel sur les bâtiments publics (identification des bâtiments prioritaires à la rénovation et/ou réhabilitation énergétique, ...)</p>
Favoriser un air de qualité	<p>Favoriser la prise en compte de la qualité de l'air au sein de la collectivité (proposition de clauses spécifiques dans les marchés publics pour les travaux courants [peintures, revêtement de sols, ...], pour les produits d'entretien, ...)</p>
Accélérer la rénovation énergétique du parc résidentiel existant	<p>Renforcer l'accompagnement des ménages et faciliter le parcours de rénovation (coordination des différents réseaux de contact, cartographie des relais locaux d'information sur la rénovation énergétique, ...)</p> <p>Mettre en place une communication unifiée à l'échelle départementale sur l'accompagnement et les dispositifs d'aides aux ménages (mise en place d'une plateforme en ligne pour informer les habitants, création d'un outil de simulation du montant d'aides disponibles, ...)</p> <p>Lancer un travail de référencement et constituer pour relayer une base d'informations sur les opérations de rénovation exemplaires sur le territoire</p> <p>Poursuivre les opérations de rénovation thermique du parc bâti social et l'optimisation des consommations liées aux usages</p> <p>Améliorer l'adaptation du parc bâti social aux enjeux du changement climatique (réalisation d'études sur la collecte des eaux pluviales pour Epinal Habitat, récupération des eaux de pluie pour les usages domestiques non potables, ...)</p>

AXE 4 : UNE GESTION VERTUEUSE DES FLUX DU TERRITOIRE (EAU, ÉNERGIE, DÉCHETS)

Avec 14 fiches d'actions dont 8 actions nouvelles, l'axe IV met en avant les mesures suivantes :

- Accompagner les projets de développement de tout type d'énergies renouvelables et de récupération (électricité, chaleur et gaz) ;
- Identifier l'extension et la création de réseaux afin de les optimiser ;
- Valoriser les flux de déchets pour rendre exemplaire la collectivité ;
- Economiser l'eau pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Sous-axe	Les actions de l'axe 4
Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération	<p>Créer une cellule d'ingénierie afin d'informer et d'accompagner les projets de développement EnR&R Communiquer sur les outils existants afin de faire émerger des porteurs de projets PV (recensement des outils/structures à disposition, sensibilisation autour des structures du type centrales villageoises et/ou collectives, ...)</p> <p>Encadrer et accompagner le développement de gros projets solaires photovoltaïque (identification des communes favorables à l'accueil de projets, garantie d'un développement harmonieux des centrales au sol, ...)</p> <p>Accompagner le développement des projets d'autoconsommation (identification de projets potentiels avec un taux d'autoconsommation supérieur à 90 %, ...)</p> <p>Soutenir le verdissement de l'approvisionnement local en gaz distribué en réseau Accompagner l'appropriation du schéma éolien territorial défini par le SCoT</p> <p>Inciter l'achat d'énergie verte</p>
Faire grandir les réseaux de chaleur existants et évaluer les nouvelles opportunités	<p>Systématiser la réalisation d'un schéma directeur de réseau de chaleur (étude des possibilités de nouveaux raccordements sur les réseaux de chaleur existants, évaluation de la pertinence de réalisation de nouveaux réseaux de chaleur, ...)</p>
Valoriser les déchets et économiser l'eau	<p>Dupliquer les démarches de réduction des déchets à la source et renforcer le tri sélectif au sein de l'ensemble des équipements communautaires Améliorer la gestion des flux des équipements communautaires</p> <p>Accompagner et planifier la préservation de la ressource en eau pour garantir l'approvisionnement</p> <p>Définir une stratégie de gestion des eaux (potables, pluviales, ...) sur les nouvelles opérations d'aménagement</p>
Optimiser les réseaux existants pour un mix énergétique soutenable et intelligent	<p>Mettre en place des compteurs communicants en vue d'anticiper la coordination des réseaux d'énergie</p> <p>Créer un club « Réseaux de chaleur »</p>

AXE 5 : UNE MOBILITÉ RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET ACCESSIBLE À TOUS

Cet axe comporte 10 actions et il permet de mettre en avant l'articulation du PCAET avec le PDU (Plan des Déplacements Urbains) et de développer notamment une série d'actions visant la structuration des transports en commun, le développement des modes actifs et des mobilités décarbonées, la mutation de la mobilité individuelle par une mise en valeur des services de mobilités et la continuité des aides en lien avec l'éco-mobilité.

Sous-axe	Les actions de l'axe 5
Consolidation et structuration des transports en commun	<p>Améliorer la coordination des réseaux (intermodalité, construction d'une offre globale)</p>
Développement des modes actifs et des mobilités dé-carbonées	<p>Structurer un réseau d'infrastructures de recharge électrique (IRVE) Impulser une dynamique « mobilité décarbonée » (bio GNV, hydrogène) Réduire l'empreinte carbone des flottes de véhicules des collectivités</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre un Plan vélo intercommunal Poursuivre et développer les aides liées à l'écomobilité (soutien à l'achat de Vélos à assistance électrique [VAE], Vilvolt)</p> <p>Encourager et accompagner les établissements scolaires à favoriser la mobilité douce</p>
Mise en valeur et communication des services de mobilité	<p>Animer et valoriser la plateforme Mobil'clik Encourager les employeurs privés et publics à s'engager dans des Plans de déplacements</p>

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le plan climat est soumis à une évaluation environnementale permettant d'identifier les enjeux environnementaux du territoire et de s'assurer que les orientations prises dans le cadre du plan ne portent pas atteintes à d'autres champs de l'environnement.

L'objectif de la démarche d'évaluation environnementale du PCAET est de s'assurer que le PCAET choisi est celui de moindre impact (négatif) environnemental.

L'état initial de l'environnement doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, et également de mettre en lumière les sensibilités environnementales.

La réalisation de l'état initial de l'environnement a permis de révéler que le territoire présente des enjeux forts en ce qui concerne le milieu naturel, le patrimoine paysager, et les risques naturels, à savoir :

- ⇒ **La réduction du trafic** automobile et des différentes nuisances associées (bruit, pollution de l'air, ...)
- ⇒ **La préservation de la biodiversité et des espaces naturels**, via une gestion durable de la forêt et le développement d'une agriculture raisonnée,
- ⇒ **La préservation de la ressource en eau** et la lutte contre l'érosion des sols,
- ⇒ **L'amélioration du cadre de vie** et de la prise en compte des risques naturels (via une volonté d'adaptation au changement climatique),
- ⇒ **La dynamisation du contexte économique** (via l'accompagnement de certaines filières locales).

Certains objectifs énoncés dans la stratégie appellent toutefois à une certaine vigilance vis-à-vis de possibles impacts sur l'environnement.

- La transition énergétique du patrimoine bâti ne doit pas se faire au détriment des spécificités paysagères du territoire, particulièrement dans les secteurs sensibles.
- Toute action visant le développement des énergies renouvelables implique la réalisation de nouveaux ouvrages et donc une intervention pouvant avoir des impacts sur l'environnement : les **filières photovoltaïque, éolienne, de méthanisation et de biomasse peuvent** comporter un enjeu paysager, une possible consommation d'espaces, une incidence sur la faune et la flore voire sur le ruissellement des eaux pluviales ...
- Une réflexion en amont pour les **filières de méthanisation et biomasse** est nécessaire, autour de l'adéquation entre le gisement et le site de production, afin d'éviter de possibles incidences liées au transport.

LES ÉTAPES DU PCAET DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

- **30 janvier 2009** : Engagement volontaire d'un Plan Climat Energie Territoire (**PCET**)
- **Période de 2011 - 2013** : Mise en œuvre du programme d'actions
- **17 août 2015** : [Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte \(LTECV\)](#)
- **6 février 2019** : Délégation de la compétence d'élaboration du PCAET au Syndicat
- **29 avril 2019** : [Approbation de la 1^{ère} révision du SCoT](#)
- **10 février 2020** : Arrêt du PCAET par la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- **5 mars 2020** : Arrêt du PCAET par la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire
- **Du 16 octobre au 31 décembre 2020** : Consultation du public
- **Printemps 2021** : [Approbation de la 2^{nde} révision du SCoT](#)